

Du 28 au 30 novembre 2025, la Ville de Saint-Constant présentera son édition 2025 du Marché de Noël au Centre municipal de Saint-Constant.



HORAIRE DU MARCHÉ (totalisant 19 heures d'opération)

Vendredi 28 novembre : 10 h à 15 h 30 – période de montage

Vendredi 28 novembre : 16 h à 21 h – marché Samedi 29 novembre : 10 h à 17 h – marché Dimanche 30 novembre : 10 h à 17 h – marché

Dimanche 30 novembre : 17 h à 20 h – période de démontage

FRAIS DE LOCATION

Le tarif pour 19 heures d'opération est de 175 \$ (taxes incluses) pour la location d'un kiosque intérieur (une table de 6' et deux chaises) et de 175 \$ (taxes incluses) pour la location d'une maisonnette chauffée (8' X 8') dans le Village de Noël extérieur.

Seules les réservations pour toute la durée de l'événement sont acceptées. Le contrat de location limitera la vente de produits à ceux approuvés par le Comité de sélection.

Aucun membership n'est requis pour participer au Marché de Noël de Saint-Constant.

Service des loisirs

Centre municipal 330, rue Wilfrid-Lamarche, J5A 1W2 (450) 638-2010, poste 7200 loisirs@saint-constant.ca www.saint-constant.com

PROCÉDURE DE RÉSERVATION

Les artisans et producteurs qui souhaitent participer à l'édition 2025 du Marché de Noël de Saint-Constant doivent :

A. Remplir le FORMULAIRE DE DEMANDE DE PARTICIPATION avant le 10 mars 2025.

B. Fournir un DOSSIER DE PRÉSENTATION comprenant :

- Une présentation sommaire de l'artisan ou de l'entreprise (1 paragraphe)
- Une présentation sommaire de la production (1 paragraphe)
- Une liste des produits proposés lors du Marché de Noël de Saint-Constant avec entre trois et cinq photos des produits (photos en couleur)
- Liste des participations antérieures à des marchés artisans ou de Noël avec entre une et trois photos des kiosques (photos en couleur)
- Spécifications de vos besoins en termes d'électricité et de panneau de masonite (pour accrochage)

IMPORTANT : Assurez-vous de bien lister tous les produits qui seront vendus, puisque seuls ces items seront autorisés à la vente.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Un comité de sélection procédera à l'analyse des demandes selon une grille de critères précis. Dans sa sélection d'exposants, le Comité tiendra compte de :

- S'assurer d'une diversification des produits. Lors de l'octroi de places, un équilibre sera maintenu entre les différents secteurs de produits (ex. : vins & boissons, chocolats fins, bijoux, etc.).
- L'originalité, l'innovation, le professionnalisme et la qualité de la production et du dossier de présentation.

Nous ne nous engageons pas à assurer l'exclusivité d'un artisan-producteur, mais à assurer une diversité et une qualité de produits. Dans le cas où un artisan-producteur n'est pas sélectionné, un avis écrit lui sera transmis.

CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Dans le cas où un artisan-producteur est sélectionné, une confirmation de sa participation lui sera envoyée par courriel dans la semaine du 5 mai 2025.

Les frais d'inscription doivent être acquittés avant le 23 mai 2025 à 12h.

Prendre note qu'à compter de cette date, les frais d'inscription ne seront pas remboursable en cas d'annulation de la part de l'exposant

Le chèque doit être fait à l'ordre de Ville de Saint-Constant et envoyé à l'adresse suivante :

Service des loisirs Ville de Saint-Constant 330, rue Wilfrid-Lamarche Saint-Constant QC J5A 1W2

Il est également possible de payer les frais d'inscription au comptoir des loisirs par débit/crédit ou en argent comptant.



L'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Nous nous gardons un droit de regard sur la répartition des exposants en fonction des contraintes techniques possibles et d'une répartition équitable des différentes catégories de produits.

Dans le cas d'une annulation de l'événement, la Ville s'engage à rembourser la totalité des paiements.



Pour toute information, communiquer avec le Service des loisirs 450 638-2010, poste 7200 ou loisirs@saint-constant.ca